

RECETTE DES DOUANES

- DE:
- NOM DE L'ENTREPRISE:
- ADRESSE:
- REF AGREMENT et DATE
- ADGA N° du.....
- ADCC/ADP N°.....du.....

ANNEXE II

FICHE D'APUREMENT DES MATIERES PREMIERES ET INTRANTS (1)

MATIERES PREMIERES								PRODUITS SEMI-FINIS (SOUS-TRAITANCE) (5)				PRODUITS FINIS						
DAU IM5 (N°, Date, bureau)	Désignation (2)	Code SH (2)	Valeur	Qté initiale (UQM)	Qté déjà consommée (UQM) (3)	A imputer (4)		Quantité restante	Quantité (UQM)	Entreprises sous-traitantes	Réf DAU (N°, Date, bureau)	Travail effectué	Désignation	Code SH	Valeurs douanes (devises)	Quantité (UQM)	DAU FINAL (N°, date, bureau)	
						Qté (UQM)	Valeur FOB (Devises)											

Le Déclarant

Vu et vérifié l'exactitude des énonciations ci-dessus,
L'Inspecteur Vérificateur

- (1) Cette annexe ne doit comporter aucune rature ni surcharge.
- (2) Les désignations et nomenclature indiqués doivent correspondre avec ceux inscrits dans Annexe VI.
- (3) Cette case désigne la quantité consommée lors des productions ultérieures.
- (4) Cette case désigne la quantité utilisée pour la production actuelle.
- (5) Annexe III correspondante à joindre.